

MÉMOIRE

de la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale

Présenté

dans le cadre de la ***Consultation générale sur le Livre vert
pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec***
du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec

29 juillet 2011

PRÉSENTATION DE L'AUTEUR

Le directeur régional de santé publique, en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, est responsable :

- d'informer la population de l'état de santé général des individus qui la composent, des problèmes de santé prioritaires, des groupes les plus vulnérables, des principaux facteurs de risque et des interventions qu'il juge les plus efficaces, d'en suivre l'évolution et, le cas échéant, de conduire des études ou recherches nécessaires à cette fin;
- de cerner les situations susceptibles de mettre en danger la santé de la population et de voir à la mise en place des mesures nécessaires à sa protection;
- d'assurer une expertise en prévention et en promotion de la santé et de conseiller l'Agence sur les services préventifs utiles à la réduction de la mortalité et de la morbidité évitables;
- de cerner les situations où une action intersectorielle s'impose pour prévenir les maladies, les traumatismes ou les problèmes sociaux ayant une incidence sur la santé de la population et, lorsqu'il le juge approprié, de prendre les mesures qu'il juge nécessaires pour favoriser cette action.

La réduction des inégalités sociales de santé et le renforcement de la concertation intersectorielle font partie des interventions recommandées afin d'améliorer la santé et le bien-être des personnes. La Direction régionale de santé publique intervient dans diverses sphères d'activités dont l'insécurité alimentaire, les saines habitudes de vie, le développement des communautés, les inégalités sociales de santé et la santé environnementale qui sont en lien direct avec le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec.

INTRODUCTION

La saine alimentation est reconnue comme un déterminant majeur de l'état de santé d'une population. Elle a des effets marqués sur la qualité de vie, la morbidité et la mortalité de tous les citoyens.

En juin 2007, la Direction régionale de santé publique de la Capitale-Nationale déposait un mémoire afin de faire connaître sa position dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, 2007). Nous proposons une série de recommandations afin que tous les citoyens puissent avoir un accès physique et économique à des fruits et des légumes produits localement, et ce, dans leur milieu de vie et à un coût raisonnable. Plus spécifiquement, nous avons abordé l'accès et la promotion des fruits et des légumes de même que les liens à poursuivre ou à amorcer entre les acteurs du système agroalimentaire et le domaine de la santé. Les principaux messages sont repris ici et bonifiés à la lumière de l'expérience acquise au cours des quatre dernières années.

Comme les activités du secteur agroalimentaire influencent grandement l'environnement alimentaire des citoyens et ont un impact sur la santé de la population, nous jugeons important de soulever certaines de nos préoccupations dans le présent mémoire. Après avoir présenté les problématiques et les leviers d'intervention qui influencent l'accès aux aliments et la santé environnementale, nous exposons nos réponses quant aux orientations et objectifs proposés dans le Livre vert pour une politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec.

PROBLÉMATIQUES

Excès de poids, santé et transformation alimentaire

Le Québec et la région de la Capitale-Nationale font face à une augmentation alarmante de la prévalence de l'excès de poids et des maladies chroniques qui y sont associées (l'hypertension, le diabète de type 2, les maladies cardiovasculaires, etc.). Dans la région de la Capitale-Nationale, selon les données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC 2007-2008), la proportion de la population régionale de 18 ans et plus qui présente un surplus de poids est de 48,4 %, ce qui est similaire à l'ensemble du Québec. Les plus récentes études scientifiques démontrent que les fruits et les légumes sont les aliments qui contribuent le plus à prévenir certaines maladies (ex. : maladies cardiovasculaires) et à contrôler le poids.

Il est reconnu que la consommation d'aliments transformés peut avoir des effets négatifs sur la santé. En effet, la transformation des aliments diminue la valeur nutritive en réduisant leur teneur en vitamines et en minéraux, en entraînant l'accumulation de substances indésirables ou encore par l'ajout de nutriments (tels le sel, le sucre et les matières grasses) qui, consommés en grande quantité, peuvent nuire à la santé (Dubost, 2006). Au Québec, 80 % des produits agricoles sont transformés, et en 5 ans, il y aurait eu une augmentation de 700 % des ventes des mets précuits et pré-préparés (Paré, 2007). Ainsi, plus des trois quarts des Québécois en consommeraient (MAPAQ, 2000).

La pauvreté et ses conséquences sur l'alimentation

On observe aussi que les personnes ayant un faible revenu sont plus nombreuses, en proportion, à souffrir d'obésité que les personnes des autres catégories de revenu (Institut de la statistique, 2007). Une étude de l'Institut national de santé publique du Québec (2009) révèle également que les personnes en situation de pauvreté mangent moins de fruits et de légumes en plus d'avoir une santé moins bonne que la population générale. Pour les personnes vivant des situations de pauvreté, se nourrir quotidiennement et rencontrer les exigences de la saine alimentation demeurent un grand défi.

En 2005, 104 180 personnes (16,2 %) vivaient sous le seuil de faible revenu dans la région de la Capitale-Nationale. La santé des citoyens ayant un statut social moins privilégié est souvent plus fragilisée et plus sensible à ce qui les entoure. La pauvreté vécue par des individus entraîne diverses conséquences sur la capacité de se nourrir :

- le prix des aliments constitue la principale barrière (Raine, 2005; Pollard *et al.*, 2002; Jeyanthi et Ziebland, 2004); les différentes crises alimentaires influencent le prix à la hausse de certains aliments de base ou ceux qui sont transformés et dont la qualité nutritionnelle serait accrue;
- toutes les informations entourant la valeur nutritive des produits alimentaires (ex. : étiquettes nutritionnelles) requièrent souvent un niveau de littératie relativement élevé;

- l'offre en fruits et en légumes est parfois insuffisante dans certains secteurs géographiques où l'on retrouve exclusivement des détaillants à petites et moyennes surfaces;
- l'accès physique aux aliments peut être limité pour les personnes ne possédant pas une automobile ou n'ayant pas les ressources financières ou les capacités physiques pour prendre le transport en commun, etc.

Selon l'ESCC 2007-2008, près de 4 % de la population de la région de la Capitale-Nationale, soit approximativement 21 000 personnes, vivraient au sein d'un ménage dont l'alimentation est précaire à divers degrés. Ces personnes n'ont pas toujours accès à des aliments sains, variés, à des prix abordables et à proximité de leur milieu de vie pour mener une vie saine et active.

Le réseau d'aide alimentaire compense partiellement les difficultés d'accès économique (faible revenu et prix des aliments) et physique aux aliments. Par ailleurs, les organismes communautaires et caritatifs qui soutiennent ce réseau ont développé des partenariats avec certains acteurs du secteur agroalimentaire. Le travail acharné de ces organismes permet à plusieurs personnes de se nourrir. C'est un peu moins du tiers des personnes à faible revenu de la région de la Capitale-Nationale (environ 30 000 personnes) qui a recours mensuellement à une forme ou l'autre d'aide alimentaire. Toutefois, les quantités d'aliments qui transitent dans ce réseau ne suffisent pas aux besoins grandissant, et la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. Près de 75 000 personnes vivant sous le seuil de faible revenu s'approvisionnent auprès des différents détaillants alimentaires ou ont recours à leur réseau familial ou social pour se nourrir.

Les impacts du système agroalimentaire sur l'environnement

Qu'on le veuille ou non, l'agriculture perturbe l'environnement. Sur le plan agricole, la machinerie, les engrais synthétiques et les monocultures, qui ont remplacé la traction animale, les engrais organiques et la polyculture, causent énormément de dommages aux sols agricoles et à l'environnement. Ces sols constituent la ressource capitale du système agroalimentaire, car sans un sol de qualité, il n'y a pas de production alimentaire de qualité (Comité de mobilisation politique, 2007). De plus, les monocultures industrielles sont très valorisées au détriment de l'agriculture de subsistance. Au Québec, la majorité des cours d'eau et des nappes phréatiques situés en milieu agricole est contaminée à différents niveaux par des résidus de pesticides et divers effets néfastes sur l'environnement sont déjà constatés : espèces végétales et animales victimes de maladies et de malformations, disparition d'espèces et perte de biodiversité.

Le transport des aliments constitue un autre élément à prendre en compte. Il a grandement été rallongé depuis quelques années, au point où les aliments consommés en Amérique du Nord voyagent en moyenne 2 600 kilomètres avant de se retrouver dans les assiettes des consommateurs (Halweil, 2003). Cela s'explique notamment par le fait qu'une grande diversité d'aliments pouvant être produits au Québec est actuellement importée. Cette situation engendre énormément de trafic routier causant une quantité importante de pollution, y compris les gaz à effet de serre. Déjà, près du tiers des camions qui sillonnent les routes contiennent des aliments et ce trafic routier ne

cesse d'augmenter (Waridel, 2003). S'il est pertinent de favoriser un accès physique pour l'ensemble de la population québécoise à la plus grande diversité d'aliments possible, cela ne peut se faire sans prendre en considération les impacts sur l'environnement et la santé humaine.

LEVIERS D'INTERVENTION

Divers leviers d'intervention existent pour créer des environnements alimentaires plus sains et accessibles à tous, en tout temps. Ces derniers auraient avantage à tenir compte des problématiques soulevées précédemment.

Le gouvernement du Québec a dévoilé en 2006 son Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 – Investir pour l'avenir (PAG). Le PAG a été élaboré afin de favoriser l'adoption, par la population québécoise, de saines habitudes de vie, notamment une saine alimentation. Pour y parvenir, le PAG propose des actions qui ciblent, entre autres, la modification des environnements alimentaires qui entourent l'individu. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est directement interpellé pour contribuer aux objectifs de ce plan d'action gouvernemental.

L'accès économique et physique aux aliments est reconnu comme étant la principale composante de l'environnement alimentaire. L'accès économique fait référence directement au revenu disponible des individus pour subvenir à leurs besoins en alimentation de même qu'au prix des aliments; ce dernier constituant la principale barrière pour l'achat des denrées alimentaires. Des actions pourraient rendre plus abordables les fruits et les légumes locaux. Il serait possible, par exemple, de créer des incitatifs financiers afin d'encourager les producteurs locaux à fournir des aliments frais à un prix abordable, principalement dans les milieux défavorisés. La participation du milieu municipal serait sûrement un atout.

L'accès physique aux aliments fait référence à la disponibilité, à la proximité du milieu de vie d'une personne et de sa famille, à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. Ce qui signifie que toute la population doit pouvoir se procurer des aliments près de chez elle ou être capable de s'y rendre par un transport privé ou public. La participation de tous les détaillants est un élément-clé. Des marchés publics (permanents ou saisonniers) peuvent aussi être mis sur pied. De plus, on peut inciter les institutions publiques (écoles, hôpitaux, etc.) à offrir des fruits et des légumes produits localement. Le PAG affirme qu'une alimentation de proximité et des circuits courts entre producteurs et consommateurs devraient contribuer à l'approvisionnement en produits frais. Aussi, l'achat de produits locaux ou régionaux est considéré comme un des meilleurs comportements pour protéger l'environnement puisqu'il diminue les coûts environnementaux du transport (Fondation David Suzuki, 2003). L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix alimentaires éclairés doit être assuré. Il faudrait, par exemple, vulgariser davantage les informations que l'on retrouve sur les étiquettes nutritionnelles. On souhaite aussi l'amélioration des produits transformés afin qu'ils répondent davantage aux exigences de la saine alimentation.

Le développement durable

La Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale en 2006, reconnaît « le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement » (Gouvernement du Québec, 2006). On recherche donc l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Tous les ministères du gouvernement québécois sont interpellés par cette loi. Dans son Plan d'action ministériel de développement durable 2009, le MAPAQ vise, comme un des objectifs organisationnels d'« accroître, au Ministère, l'adoption de pratiques de gestion et d'acquisitions responsables sur le plan écologique et social » (MAPAQ, 2009).

La lutte à la pauvreté

En 2002, les députés de l'Assemblée nationale ont adopté à l'unanimité la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. L'article 9-4 de cette loi stipule que les actions liées au renforcement du filet de sécurité sociale et économique doivent viser à « favoriser, pour les personnes et les familles en situation de pauvreté, l'accès, en toute dignité, à un approvisionnement alimentaire suffisant et nutritif, à un coût raisonnable, de même qu'à une information simple et fiable qui leur permette de faire des choix alimentaires éclairés » (Gouvernement du Québec, 2002).

L'intersectorialité

Devant la diversité d'interventions qui doivent être menées pour améliorer l'environnement alimentaire et préserver la santé environnementale, une variété de secteurs est interpellée : municipal, éducation, communautaire et caritatif, entreprise privée, santé publique, agroalimentaire, etc. Comme une des missions du secteur de l'agroalimentaire est de nourrir les citoyens, son rôle est indispensable dans ce contexte.

RÉPONSE AUX ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DU LIVRE VERT

L'analyse des enjeux, des orientations et des objectifs du Livre vert nous amène à proposer des ajustements que l'on souhaiterait voir intégrer aux travaux déjà amorcés. Pour chacune des orientations, nous soulevons les éléments qui contribueraient à rendre l'environnement alimentaire favorable à la santé et au mieux-être de tous, notamment pour les citoyens moins nantis. Des préoccupations concernant l'impact des activités du système agroalimentaire sur l'environnement sont aussi soulevées.

L'intégration du développement durable à la prochaine politique bioalimentaire est un choix judicieux puisqu'il permet une planification qui s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2007). Si on constate dans le Livre vert que les champs de l'économie et de l'environnement sont bien présents et documentés, il en va autrement pour celui touchant le volet social qui aurait intérêt à être bonifié. Des considérations plus grandes envers les milieux défavorisés seraient un premier pas pour que tous aient accès, en tout temps, à des aliments sains, nutritifs et abordables. Plus spécifiquement, il faudrait éviter que les orientations et les objectifs de la future politique

bioalimentaire creusent un fossé entre les citoyens privilégiés (qui peuvent avoir accès à une nourriture de qualité, de haute valeur ajoutée) et les citoyens moins fortunés (qui n'ont pas toujours les moyens de se payer les aliments appropriés pour une saine alimentation et encore moins ceux qui sont souvent mis en valeur et qui ont une valeur nutritive ajoutée). Un juste milieu doit s'installer entre les aliments de qualité nutritionnelle supérieure et ceux faisant partie d'une alimentation de base tant sur leur disponibilité que sur leur coût.

PREMIÈRE ORIENTATION : *Distinguer nos produits alimentaires*

Il est difficile pour plusieurs individus vivant des situations de pauvreté de se nourrir convenablement. Devant ce constat, nous aurions souhaité que l'axe social du développement durable constitue en soi une orientation du Livre vert qui nous est présenté, ce qui aurait constitué à nos yeux une valeur ajoutée significative. Les obligations de tous les ministères québécois liées à la Loi sur le développement durable, l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et de l'article 9-4 nous engagent tous à tenir compte de nos différences socioéconomiques. Dans ce contexte, **nous proposons l'ajout de l'objectif suivant à la première orientation :**

« Adhérer au principe de l'équité sociale en considérant dans la planification et dans l'implantation des activités agroalimentaires les populations en contexte de pauvreté. »

Pour l'**objectif 1, « Identifier et mettre en valeur les caractéristiques distinctives des produits québécois »**, on vise à mieux reconnaître la provenance des produits alimentaires pour faciliter les choix des citoyens, ce qui est une excellente avenue. Il faudra toutefois que ces informations soient accessibles à tous, incluant les personnes de faible littératie, les personnes âgées, les personnes présentant des déficiences (physique ou intellectuelle), etc.

Nous sommes heureux de constater que la santé fait partie des enjeux proposés dans ce Livre vert. Néanmoins, on note que très peu d'actions concrètes sont proposées. En effet, un seul libellé de l'objectif 1, soit « le positionnement des aliments québécois sur la base de caractéristiques distinctives et de leur apport à une saine alimentation », mentionne le lien avec la saine alimentation. Dans le contexte du PAG, les services de garde, le réseau scolaire ainsi que le réseau de la santé ont entamé un virage santé par l'adoption d'une politique alimentaire dans leur établissement. Par exemple, ils doivent proposer une grande variété d'aliments de bonne valeur nutritive et s'assurer que ces derniers soient tout aussi abordables, sinon plus, que les aliments ayant une faible valeur nutritive. Les acteurs de la filière agroalimentaire, selon leurs propres intérêts et objectifs, peuvent faire en sorte qu'un plus grand nombre d'aliments possédant la plus grande valeur nutritive possible au meilleur prix soit mis en marché et accessible à ces établissements publics.

Pour l'**objectif 2, « Soutenir une offre de produits sains et sécuritaires »**, il est rassurant de constater que la santé de la population est préservée par des mesures et des normes sévères de salubrité et d'innocuité des aliments tout au long de leur trajectoire, soit de la production à la consommation.

Pour l'**objectif 3**, « **Promouvoir les produits québécois sur les marchés** » est une voie intéressante pour les producteurs et les consommateurs. Cependant, on observe que ce Livre vert ne contient pas de proposition tangible favorisant l'achat de produits locaux ou québécois par les institutions publiques (écoles, services de garde, etc.).

DEUXIÈME ORIENTATION : Renforcer notre capacité concurrentielle

Pour l'**objectif 2**, « **Bâtir une dynamique de développement fondée sur des filières compétitives** », on stipule vouloir privilégier le développement de la connaissance et le renforcement du soutien à l'innovation, la recherche et au développement. Comme il est mentionné dans le Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012 – Investir pour l'avenir (PAG), nous souhaitons que les entreprises de transformation produisent des aliments qui répondent davantage aux critères d'une saine alimentation, aux besoins et aux exigences de la population. Les activités de développement, de recherche et d'innovation pourraient servir de levier aux acteurs agroalimentaires pour contribuer aux objectifs du PAG où le MAPAQ est un des partenaires privilégiés. Il faut se rappeler que manger des aliments sains et réduits en sel, en sucre, en gras saturés et en gras trans contribue à prévenir plusieurs maladies chroniques, comme les maladies cardiovasculaires et certains cancers (MSSS, 2007).

Les prix des aliments transformés devraient être équitables, tout en étant concurrentiels, et leur distribution devrait être étendue à toutes les communautés québécoises.

TROISIÈME ORIENTATION : Valoriser l'environnement et le territoire du Québec

Pour l'**objectif 1**, « **Assurer un développement respectant l'environnement** », il est mentionné dans le Livre vert qu'« avec cette politique, le secteur bioalimentaire sera reconnu comme un agent de protection de l'environnement ». Il s'agit plutôt de limiter l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement et d'en réduire l'empreinte. Malgré des améliorations significatives au cours des dernières années, l'empreinte écologique du secteur agroalimentaire peut être réduite.

On mentionne aussi dans cet objectif la réduction de l'utilisation des pesticides. Il convient de donner dans le texte plus de détails en raison de l'impact de ces derniers sur les travailleurs agricoles, les cours d'eau, la qualité des produits alimentaires et l'environnement en général. De plus, qu'en est-il de la réduction des engrais chimiques et même des engrais biologiques (fumiers ou boues) qui laissent des empreintes écologiques importantes (ex. : eaux de surface et souterraines)? Le document ne mentionne rien à ce sujet.

Il serait pertinent de clarifier le lien entre les éléments de la politique et l'adaptation des entreprises aux nouveaux défis environnementaux.

Pour l'**objectif 2**, « **Contribuer à la production de bénéfiques environnementaux** », il aurait été souhaitable d'avancer une position relativement aux organismes génétiquement modifiés (OGM), à savoir comment ils se situent sur l'échiquier des « bénéfiques environnementaux », particulièrement en matière de biodiversité. Sont-ils considérés comme une avenue possible? Sont-ils considérés néfastes? Ont-ils un impact sur la santé de la population?

Pour l'**objectif 3**, « **Valoriser l'occupation dynamique du territoire** », cette valorisation entraînera probablement l'augmentation de cette activité en zone périurbaine. Il faudra que la politique bioalimentaire ne sous-estime pas le problème d'incompatibilité des usages (ex. : odeurs).

On rapporte aussi que la zone agricole occupe près de 4 % du territoire québécois. On oublie de mentionner que cette zone agricole est rognée annuellement au profit de promoteurs (municipal, industriel, immobilier). Or, il est primordial de protéger ce territoire pour limiter notre dépendance au commerce extérieur, préserver les emplois et continuer de compter sur ce secteur pour notre santé économique d'autant que le Livre vert souligne la relative stabilité du secteur sans égard aux fluctuations économiques.

Afin d'éviter les ambiguïtés, il serait souhaitable de nuancer certaines terminologies : la « diversification des activités » dans les zones agricoles, la « pluralité de l'agriculture » et « l'occupation dynamique du territoire ». Des termes devraient aussi être définis : « écoconditionnalité », « écoefficacité », etc.

L'utilisation du terme « notamment » dans chacun des objectifs touchant l'environnement et le territoire du Québec laisse présager que des éléments sont omis dans ce qui est actuellement présenté. Il serait à propos de rapporter tous les éléments pertinents qui permettraient de donner une image plus claire de l'ampleur des travaux.

Finalement, nulle part dans le document ne fait-on mention des difficultés du secteur agroalimentaire à garder ses artisans, de la grande détresse de certains, de l'abandon d'opérations faute de relève. Il n'est pas tenu pour acquis que le passage à l'agrotourisme va régler tous ces problèmes. Il convient de se demander si les seuls accommodements financiers suffiront pour attirer la relève.

RÉFÉRENCES

- AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LA CAPITALE-NATIONALE (2007). *Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois*, Direction régionale de santé publique, Équipe Pauvreté, développement social et des communautés en collaboration avec l'équipe Habitudes de vie/Maladies chroniques, Québec, 24 p.
- COMITÉ DE MOBILISATION POLITIQUE (2007). *Pour une politique nationale de l'alimentation au Québec*, mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Québec, 138 p.
- DUBOST, M. (2006). *La nutrition*, 3^e éd., Chenelière Éducation, 378 p.
- FONDATION DAVID SUZUKI (2003). *Relevez le défi environnemental de David Suzuki*, [www.davidsuzuki.org/files/WOL/NCFrenchDec03.pdf].
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2002). *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, (L.R.Q., article 9-4)*.
- GOVERNEMENT DU QUÉBEC (2006). *Loi sur le développement durable, (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)*.
- HALWEIL B. (2003). Dans Laure Waridel, *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*, Montréal, Éditions Écosociété, Environnement Jeunesse, 173 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2007). *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2005, cycle 3.1*.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC (2009). *La consommation alimentaire et les apports nutritionnels des adultes québécois*, Québec, 140 p.
- JOHN, J. H., ZIEBLAND, S. (2004). Reported barriers to eating more fruit and vegetables before and after participation in a randomized controlled trial: a qualitative study, *Health Education Research*, 19 (2): 165-174.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2009). *Plan d'action ministériel de développement durable 2009-2013*, Québec, 19 p.
- MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC (2000). *Profil sectoriel – Mets préparés surgelés et frais*, Québec, 26 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2006). *Investir pour l'avenir, Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012*, Québec, 50 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (2007). *La santé, autrement dit... Pour espérer vivre plus longtemps et en meilleure santé*, Québec, 24 p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS (2007). *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 – Un projet de société pour le Québec*, Québec, 87 p.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (2004). *Les déterminants sociaux de la santé. Les faits*, 2^e éd., 40 p.

PARÉ, F. (2007). *Système et sécurité alimentaire : comprendre et agir*, Programme Agriculture écologique chez Équiterre, conférence présentée lors du colloque régional en sécurité alimentaire « La sécurité alimentaire : une responsabilité à partager », 14 mars 2007.

POLLARD, J., KIRK, S. F. L., CADE, J. E. (2002). Factors affecting food choice in relation to fruit and vegetable intake: a review, *Nutrition Research Reviews*, 15: 373-387.

RAINE, K. D. (2005). Les déterminants de la saine alimentation au Canada. *Revue canadienne de santé publique*, vol. 96, supplément 3, S8-S15.

STATISTIQUE CANADA. *Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes 2007-2008*, données extraites de l'Infocentre de santé publique de l'Institut national de santé publique du Québec le 20 janvier 2011.

WARIDEL, L. (2003). *L'envers de l'assiette et quelques idées pour la remettre à l'endroit*, Montréal, Éditions Écosociété, Environnement Jeunesse, 173 p.